



Juin 2018

Mes chers amis,

Je veux attirer votre attention sur une question extrêmement inquiétante qui a entraîné des répercussions négatives sur les activités caritatives de milliers d'organismes à travers le pays, dont plusieurs dizaines dans notre archidiocèse. À la fin de l'année 2017, le gouvernement fédéral a modifié ses conditions d'application pour le programme Emplois d'été Canada 2018, forçant ainsi tous les organismes demandeurs qui souhaitent être pris en considération, à s'engager en faveur d'une clause préconisant des valeurs qui vont à l'encontre de notre foi, comme l'avortement. Nous ne pouvons nous conformer à cette injuste condition.

De nombreux organismes ont démontré leur protestation formelle contre le changement en appliquant pour les subventions, sans cocher la case associée à la déclaration offensante, sachant que leurs demandes seraient rejetées mais qu'au moins le message exprimant leurs inquiétudes serait passé. Des centaines d'autres organismes ont été si découragés qu'ils n'ont même pas présenté de demande.

Rien que dans l'Archidiocèse de Toronto, au moins 150 emplois d'été ont été compromis par les nouvelles conditions d'application. Que ce soit le Camp d'été pour enfants sourds, les emplois pour des jeunes ayant un retard de développement, ceux des étudiants tondant la pelouse ou aidant au jardinage ou ceux des personnes accueillant les nouveaux arrivants dans notre pays – tous ces services communautaires importants seront touchés.

Les communautés de foi à travers le pays (et les politiciens de tous les partis) ont condamné la nouvelle condition d'application, y compris le *Canadian Council of Imams*, le *Rabbinical Council of America*, l'*Evangelical Fellowship of Canada* et le *Canadian Council of Christian Charities*. Nous devrions tous dénoncer un gouvernement qui prétend valoriser les contributions des communautés de foi, mais qui exige d'elles qu'elles souscrivent à un ensemble de valeurs qui vont à l'encontre de leur foi et ce, afin d'assurer leur éligibilité au financement gouvernemental.

Le gouvernement doit se conformer à la Charte des droits et libertés canadienne dans sa façon de traiter des citoyens et organismes respectueux des lois. Les libertés fondamentales de conscience et de religion, de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, comme il est garanti dans la Charte, doivent être respectées et confirmées dans la législation, les réglementations et les politiques.

De nombreuses paroisses dans l'archidiocèse organisent des activités de financement pour soutenir les organismes locaux à qui le financement a été refusé cette année. Je vous encourage à faire un don par le biais de votre paroisse ou en ligne à bit.ly/donatesummerjobs. Plus important encore, j'invite chacun à se rendre sur savesummerjobs.ca pour envoyer une lettre directement à votre député local, exprimant votre profonde inquiétude. Une communication respectueuse quant à cette politique injuste est très importante. Cela ne devrait pas vous prendre plus de trois minutes.



Alors que nous continuons à prier pour nos élus dans l'exercice de leurs fonctions politiques, soyez assuré de ma gratitude pour tout ce que vous faites afin de préserver et maintenir la foi. Archevêque Saint-Michel, saint patron de l'Archidiocèse de Toronto, priez pour nous.

Sincèrement dans le Christ,

† Thomas Card. Collins

Cardinal Thomas Collins
Archevêque de Toronto